

XAVIER DARON ARCHITECTE DPLG

11 RUE MOULIN A VENT 97 400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH13**

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°13

DU 13/08/2014

"PLATEAU SPORTIF COUVERT A LA RIVIERE DU MAT"

CREATION D'UN PLATEAU NOIR COUVERT AVEC VESTIAIRES SANITAIRES BUREAUX ET LOCAUX DE STOCKAGE

| PC n° | | PC 097 402 12A0024 | délivré le 13 septembre 2012 | | | |
|----------|---------------|--------------------|------------------------------|---------------|---------------|-------|
| Présents | M./Mme. | SOCIETE | TEL | FAX | GSM | DIFF. |
| | MIIe FONTAINE | MAITRE D'OUVRAGE | 0262 51 79 50 | 0262 70 31 44 | 0692 67 23 49 | X |
| X | M DARON | ARCHITECTE | 0262 43 33 32 | 0262 43 33 32 | 0692 61 89 55 | |
| | M. LIN SI | BDET | 0262 41 35 01 | aucun | 0692 66 48 30 | X |
| | M. GAULTIER | INTEGRALE SUD | 0262 10 95 00 | 0262 33 67 49 | 0692 70 67 08 | X |
| | M PINEL | SOCOTEC | 0262 94 48 48 | 0262 94 48 50 | 0692 61 11 85 | X |
| | M PERRIER | CSPS SOCOTEC | 0262 94 48 40 | 0262 94 48 50 | 0692 77 62 97 | X |
| X | M. GUTTON | BBOI | 0262 42 16 65 | 0262 43 68 16 | 0692 32 13 21 | X |
| X | M. CARADOT | SMOI | 0262 34 08 77 | 0262 33 72 95 | 0692 97 04 97 | X |
| | M. RAVILY | SMG | 0262 58 59 49 | 0262 58 59 08 | 0692 29 40 12 | X |
| | M. MOREL | FAOI | 0262 24 77 60 | 0262 27 02 36 | 0692 44 90 93 | X |
| X | M. BOYER | LJDSB | 0262 57 71 82 | 0262 57 28 74 | 0692 22 93 04 | X |
| | M. GRONDIN | BATINOV | aucun | aucun | 0692 48 36 39 | X |
| | M. AJORQUE | TDS | 0262 93 11 05 | 0262 93 11 05 | 0692 20 26 27 | X |
| X | M. VANDENESSE | DLA | 0262 09 80 13 | 0262 26 19 89 | 0692 56 86 58 | X |
| X | M. SORA | AROS | 0262 58 49 05 | aucun | 0692 34 99 22 | Х |
| | M. ARNAL | TEP | 0262 30 23 34 | 0262 58 32 81 | 0692 78 40 90 | X |

PROCHAINE REUNION: LE 26/08/2014 à 09h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUEES: BBOI, AROS, FAOI, & LJDSB

PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM: tous les documents à destination du maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS) seront remis à l'architecte qui diffusera. Ces documents seront format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant : la reprographie n'est pas a la charge du MOe). Les documents destinés à l'entreprise pilote ne transitent pas par l'architecte : a remettre directement au destinataire

1.3 VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE

A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE : POTEAU EDF SUR TRACÉ ACCES A DEPOSER ; suppression annoncée pour fin de semaine 30 / début de semaine 31 : le poteau EDF est toujours en place (on est en semaine 34).

→ MO annonce que le SIDELEC a annoncé déposer ce poteau incriminé au plus tard le 22/08/2014 : merci de faire confirmer cette information au SIDELEC <u>par écrit</u>.

Fondations pour platelage claire voie : avenant en plus value en cours de rédaction (sera compensé par moins value au lot menuiserie bois)

Voiles banchés : en cours

Voiles en béton autoplaçant : trous de banches : rebouchage au moyen de cônes en béton, selon méthodologie définie sur voile en file 5 entre files A2 & B ; couleur de mortier pour rebouchages : doit être identique à la couleur des voiles (après séchage)

Voiles en béton autoplaçant : pignon sud : suite défaut de parements destinés à rester apparents : prévoir essai de ragréage pelliculaire ponctuel sur défaut avec produite d'une granulométrie de l'ordre de 0,1 mm max. L'objectif étant de conserver l'aspect brut de décoffrage par ailleurs (calepinage de banches et trous de banches restants apparents)

Voiles béton banché pour murs initialement prévus en blocs US : parement :

- locaux dont gros œuvre est destiné à être peint (imper) : salle de réunion, bureaux et boxs : débullage et ragréage selon nécessité.
- locaux dont gros œuvre est destiné à rester brut : WCs, vestiaires : débullage selon nécessité et ragréage de l'intégralité des voiles (apparence homogène) : OK, prévoir adjuvants pour assurer une étanchéité à un niveau égal à celui préconisé initialement (marché)

Voile BA file A2 entre files 14 & 16 : erreur de réalisation : arase sup. trop haute : reprise finalisée

1.4 CHARPENTE METALLIQUE MENUISERIE METALLIQUE

PM : mise en œuvre de la charpente : début planifié pour le 18/08/14

→ poteau EDF : accès impossible au site avec les éléments de charpente

PM : devis en TS (pannes supplémentaires) : avenant transmis ce jour au MO pour signature

1.5 **COUVERTURE**

RAPPEL : transmission échantillons : bardage translucide : à remettre

1.6 MENUISERIE ALUMINIUM

RAPPEL (14/05/27) : menuiseries repère JA6D1 : couleur de profilé pressentie ref. 8011 ; Transmettre échantillon profilé pour validation définitive (cf. CCTP)

1.7 **MENUISERIE BOIS**

plans EXE : remis ce jour au Moe : avenant en moins value (pour financer supports de claire voie en GO) : en cours de rédaction

1.8 REVÊTEMENTS DURS

RAPPEL (14/07/15): Échantillons présentés : carrelage : proposer variante de couleur différente (couleur gris béton, ou couleur bois essence douka) ; RAPPEL (14/05/20) : à transmettre : fiches techniques (avec classement UPEC),

1.10 PLOMBERIE – ECS

Demande du BET fluides : EU des lavabos encastrés : l'architecte accepte les dés si canalisations apparentes protégées par tôle pliée en U :

▶ Rappel BET INTEGRALE : retour sur remarques ent. du 24/06/2014 : merci de répondre RAPPEL (14/05/20): transmettre plans de réservation GO (reçu en format DWG par émail, a transmettre en papier)

1.11 ELECTRICITE

RAPPEL (14/05/27) : Mats des luminaires repère G : aucune indication dans la documentation technique transmise !

RAPPEL (14/08/12): Plateau sportif : chemin de câble le long du faîtage : reçoit des luminaires (type/ D) : sur le chemin des buts relevables de basket : documents EXE transmis par charpentier indiquent impossibilité de positionner certains luminaires à proximité des poteaux de paniers relevables ; l'électricien fait le point avec le charpentier et propose une solution pour semaine prochaine

RAPPEL (14/08/12): Fiches techniques luminaires A & B/C transmises: pour ces luminaires la FT transmise ne précise pas avec clarté quel produit est préconisé (présence de plusieurs références sur les fiches transmises): merci de préciser par exemple avec l'outil « surlignage » de l'onglet « commentaire » de votre logiciel Acrobat la proposition faite

- → Luminaire type A: produit proposé LUNAR T5 de DISANO : classe II comme prescrit au CCTP mais non IK10 comme demandé (IK 08 selon FT)
- → RAPPEL (14/05/27) : Mats des luminaires repère G : à préciser

Pour mémoire : luminaires type B & C : nouvelles dimensions : largeur 90mm maximum RAPPEL (14/05/27) : en extérieur le long du plateau sportif : remplacement luminaires repère F par des luminaires type B / C : études d'éclairage transmises à la MOe ce jour (14/08/19)

→ modification de luminaires : avenant en moins-value en cours de rédaction

Alarme incendie : FT alarme type 4 de "Legrand" transmis ce jour : modèle référence 0 405 62

1.13 A TOUTES LES ENTREPRISES

RAPPEL : DECLARATION DES SOUS TRAITANTS (FORMULAIRE DC4)+DECENNALE : EN 4 EXEMPLAIRES PAPIER A TRANSMETTRE AU MOE !